

ALPES CONTRÔLES

Construction & Exploitation

Bureau Alpes Contrôles

bourg@alpes-contrôles.fr

Membre de la Coprec

CTC R440 V1

RAPPORT D'ENQUETE DE TECHNIQUE NOUVELLE

<i>REFERENCE :</i>	010T170N indice 0
<i>NOM DU PROCEDE :</i>	IMPERIO 3D-JOLTEXANE-JOLTEC
<i>TYPE DE PROCEDE :</i>	IMPERMEABILITE DE FACADES
<i>DESTINATION :</i>	FACADES DE BATIMENTS
<i>DEMANDEUR :</i>	ZOLPAN SAS 17 Quai Joseph Gillet 69316 LYON CEDEX 04
<i>PERIODE DE VALIDITE :</i>	DU 08 JUILLET 2019 AU 07 JUILLET 2022

Le présent rapport porte la référence 010T22 indice 0 rappelée sur chacune des 9 pages. Il ne doit être utilisé que dans son intégralité.

Historique des indices :

<i>INDICE ETN</i>	<i>DATE DEBUT VALIDITE</i>	<i>OBJET</i>
<i>0</i>	<i>08 Juillet 2019</i>	<i>Version initiale</i>

PREAMBULE

Cette Enquête de Technique Nouvelle (dénommée « ETN » dans la suite du présent document) est une évaluation des aléas techniques réalisée par BUREAU ALPES CONTROLES pour le demandeur la société ZOLPAN SAS, à qui elle appartient. Cette Enquête de Technique Nouvelle ne peut faire l'objet d'aucun complément ou ajout de la part d'une tierce partie, les seules parties autorisées à réaliser des ajouts/modifications d'un commun accord étant BUREAU ALPES CONTROLES et le demandeur.

Notamment, il n'est pas permis à une tierce partie d'émettre des évaluations complémentaires à cette ETN, qui feraient référence à cette ETN sans l'accord formel de BUREAU ALPES CONTROLES et du demandeur. Toutes évaluations complémentaires à cette ETN, et les conclusions associées, sont à considérer comme nulles et non avenues, et ne sauraient engager d'une quelconque façon BUREAU ALPES CONTROLES.

1. OBJET DE LA MISSION

La société ZOLPAN SAS nous a confié une mission d'évaluation technique du Cahier des Charges relatif au procédé IMPERIO 3D-JOLTEXANE-JOLTEC. Cette mission est détaillée dans notre contrat référence 010-T-2017-000S et avenant(s) éventuel(s).

La mission confiée vise à donner un Avis de Principe sur le Cahier des Charges relatif au procédé IMPERIO 3D-JOLTEXANE-JOLTEC, Avis de Principe préalable à la réalisation par BUREAU ALPES CONTROLES de missions de Contrôle Technique de type « L » sur des opérations de constructions particulières. Cet Avis de Principe préalable est matérialisé dans le présent rapport.

La mission confiée à la société BUREAU ALPES CONTROLES concerne uniquement les éléments constitutifs assurant la fonction « clos et couvert » au sens des articles 1792 et suivants du Code Civil et dans l'optique de permettre une prévention des aléas techniques relatifs à la solidité dans les constructions achevées (mission L relative à la solidité des ouvrages, selon la loi du 04 janvier 1978 et la norme NFP 03-100) par BUREAU ALPES CONTROLES, à l'exclusion :

- ✓ de tout autre fonction et/ou aléas au sens de la norme NFP 03-100 (solidité des équipements dissociables, solidité des existants, stabilité des ouvrages avoisinants, sécurité des personnes en cas d'incendie, stabilité en cas de séisme, isolation thermique, étanchéité à l'air, isolation acoustique, accessibilité des personnes à mobilité réduite, transport des brancards, fonctionnement des installations, gestion technique du bâtiment, hygiène et santé, démolition, risques naturels exceptionnels et technologiques, conformité au règlement de la construction,....),
- ✓ de toute garantie de performance ou de rendement, garantie contractuelle supplémentaire à la garantie décennale,.....
- ✓ ainsi que de tous labels (QUALITEL, HPE, BBC, Minergie, Effinergie, Passivhaus,...)....

Nota important :

- le présent contrat n'est pas un contrat de louage d'ouvrages.
- la présente mission n'est pas une mission de contrôle technique au sens de la norme NF P 03-100.

La présente Enquête vise l'utilisation du procédé IMPERIO 3D-JOLTEXANE-JOLTEC dans son caractère non traditionnel. Les dispositions traditionnelles du procédé relèvent des documents de référence les concernant.

La présente Enquête ne vise pas les ouvrages qui ne seraient réalisés qu'avec une partie des matériaux/composants du procédé IMPERIO 3D-JOLTEXANE-JOLTEC.

La présente Enquête ne vise pas les ouvrages relevant d'une étude spécifique.

2. DESCRIPTION DU PROCEDE

Le procédé IMPERIO 3D-JOLTEXANE-JOLTEC est un procédé de revêtements d'imperméabilité de façades, destinés à restaurer l'imperméabilité à l'eau de pluie des façades en service ; et décliné en 3 gammes :

- **IMPERIO 3D** : Revêtement souple à base organosiloxane, enrichi en siloxane pour la résistance à l'encrassement, assurant une protection des bétons contre la carbonatation. Traitement monoproduit en classes I₁ à I₄.
- **JOLTEXANE** : Revêtement souple à base organosiloxane. Traitement en classes I₁ à I₄.
- **JOLTEC** : revêtement souple classiques à base acrylique en phase aqueuse.

3. DOMAINE D'EMPLOI

Le Domaine d'Emploi du procédé est indiqué aux chapitres I et II du Cahier des Charges, et précisé comme suit dans le cadre de l'Enquête de Technique Nouvelle, l'ensemble des dispositions explicitées dans le Cahier des Charges s'appliquant par ailleurs :

- emploi en France Européenne ;
- emploi sur parois verticales de bâtiments, ou parois autres que béton architectonique faisant avec la verticale un angle $\leq 10^\circ$, ou parois en bétons architectoniques faisant avec la verticale un angle $\leq 45^\circ$; de tout type de bâtiments ; dont la paroi externe est constituée de l'un des matériaux suivants :
- Béton de granulats courants ou de granulats légers (de type parement soigné) ;
- Béton ou maçonnerie d'éléments enduit au mortier de liant hydraulique ;
- Revêtement scellés ou collés de petits éléments à base de pâte de verre, grès cérame ou carreaux céramiques de taille maximale 7,5 x 7,5 cm ;
- Bétons architectoniques, panneaux-dalles en béton cellulaire autoclavé, briques et pierres de parement (sous réserve d'une vérification du bon état des joints de maçonnerie qui peuvent nécessiter d'être repris) ;
- Maçonneries anciennes pouvant inclure des pans de bois, enduites au plâtre gros ancien avec ou sans chaux, au mortier de plâtre gros ancien et sable ou au mortier gros, chaux aérienne et sable.
- emploi sur des bandeaux, corniches ou couronnements associés aux ouvrages de façade, de largeur ≤ 30 cm ;
- emploi de teintes caractérisées par un coefficient d'absorption solaire < 0.7 ;

Nota : le procédé n'est pas prévu pour être mis en œuvre sur les ouvrages suivants :

- balcons, loggias (dessus, dessous, nez de dalle) ;
- jardinières ;
- parois exposées aux remontées capillaires ou en contact avec l'humidité (murs de soutènement, soubassements,...).

4. DOCUMENT DE REFERENCE

La société ZOLPAN SAS a rédigé un Cahier des Charges, intitulé «IMPERIO 3D-JOLTEXANE-JOLTEC/Revêtements d'imperméabilité de façades», édition n°9-07/2019, et comportant 39 pages.

Ce document a été examiné par BUREAU ALPES CONTROLES dans le cadre de la présente Enquête.

5. MATERIAUX/COMPOSANTS

Les matériaux/composants entrant dans le procédé IMPERIO 3D-JOLTEXANE-JOLTEC sont définis au Chapitre XI du Cahier des Charges.

Les matériaux/composants sont principalement (liste non exhaustive) :

- pour les produits de base :

PRODUIT	DESCRIPTION ASPECT	Version FT	CONDIT.	Extrait Sec (±2%)		DENSITÉ	SÉCHAGE (20°C - 65 % HR) Hors pluie / Recouvrable	DILUTION	MATÉRIEL d'APPLICATI ON	NETTOYAGE MATÉRIEL
				Poids	Volume					
IMPERIO 3D	Revêtement souple à base de résine organo	6083 Mars 2019	16 l	69	61	1,22	2 h/24 h	Prêt à l'emploi 10% d'eau (impression)	Rouleau long, brosse	EAU
JOLTEC INTER	Couche intermédiaire de renforcement à base de copolymère acrylique en dispersion aqueuse Aspect lisse velouté	2116 Mars 2019	16 l	67	59	1,25	4 h / 24 h	Prêt à l'emploi	Rouleau long, brosse	EAU
JOLTEC LISSE MAT	Revêtement souple à base de résine acrylique en dispersion aqueuse Aspect lisse mat	2390 Mars 2019	16 l	68 à 70	56	1,38	4 h / 24 h	Prêt à l'emploi 30 % d'eau (impression)	Rouleau long, brosse	EAU
JOLTEC TALOCHE	Revêtement souple à base de résine acrylique en dispersion aqueuse. Aspect taloché type grain pierre. 2 granulométries : GG (Gros Grain ± 2,0 kg/m ²) et GF (Grain Fin ± 1,5 kg/m ²)	2118 Mars 2019	25 kg	86 81	--	GG 1,97 GF 1,65	6 h Dur 2 semaines	Prêt à l'emploi	Taloche inox	EAU
JOLTEXANE TALOCHE	Revêtement souple à base de résine organosiloxane en phase aqueuse. Aspect taloché type grain pierre. 2 granulométries : GG (Gros Grain ± 2,0 kg/m ²) et GF (Grain Fin ± 1,5 kg/m ²)	2201 Mars 2019	25 kg	86 81	--	GG 1,85 GF 1,65	4 h Dur 2 semaines	Prêt à l'emploi	Taloche inox	EAU
ZOLPAFIX 100	Fixateur acrylique en phase aqueuse pour fonds poreux ou à pulvéulence résiduelle. Nanotechnologie	2148 Mars 2019	5 l - 20 l	18	18	1,02	30 mn / 1h	Prêt à l'emploi	Rouleau pulvérisateur, brosse	EAU
ZOLPAFIX	Impression solvant haute pénétration pour fonds érodés, poreux, absorbants ou farinants	2119 Mars 2019	5 l - 16 l	40	26	1,06	1 h / 12 h	0 à 5 % DILUANT R / REX	Rouleau moyen, brosse	DILUANT R ou REX
ZOLPAFIX GRANITE	Impression/sous-couche solvant pour fonds hétérogènes, poreux, absorbants ou farinants. Aspect mat finement grainé	2120 Mars 2019	4 l - 16 l	67	39	1,56	1 h / 12 h	0 à 5 % DILUANT R / REX	Rouleau long, brosse	DILUANT R ou REX
ZOLPAFIX GRES-CERAME	Primaire d'adhérence solvant pour fonds bloqués (grès-cérame, pâte de verre, peintures polyuréthane,...). Aspect mat finement grainé	2121 Mars 2019	16 l	66	38	1,55	1 h / 12 h	0 à 5 % DILUANT R / REX	Rouleau moyen, brosse	DILUANT R ou REX
ZOLPAPRIM GRANITE	Impression/sous-couche aqueuse pour fonds cohérents, normalement absorbants et non pulvérulents. Aspect mat finement grainé	2314 Mars 2019	5 l - 16 l	65	47	1,50	30 mn / 4 h	0 à 5 % eau	Rouleau long, brosse	EAU

- pour les accessoires/matériaux complémentaires principaux :

Référence	Type	Description/Caractéristiques
ARMATERM COLLE FT 2245/mars 2019	Enduit organique en pâte à mélanger à 30 % de ciment gris CPJ avant usage	Dressage ou surfaçage des maçonneries et parements minéraux type grès cérame ou pâte de verre Teinte : Sable Consommation : 1,7 kg produit préparé/m ² /mm d'épaisseur
ARMATERM COLLE POUDRE : FT 2264/mars 2019	Mortier colle minéral modifié organique présenté sous forme de poudre prête à gâcher à 17% d'eau	Dressage et surfaçage des maçonneries ou parement minéraux type grès cérame ou pâte de verre. Teinte : Blanc naturel. Consommation : 1,7kg mélange poudre-eau/m ² /mm d'épaisseur
ARMATURES ZA et ZF : FT 2313 /mars 2019	Armatures de renfort en non-tissé polyester	Destinées à la réalisation d'imperméabilité armée en plein ou en traitement linéaire de fissures et de joints : * Armature ZA : voile calandé à bords droits * Armature ZF : voile aiguilleté à bords effrangés Largeur : 14, 33 et 100 cm
CILD EXT FLEX' LISSE : FT 6072/ mars 2019	Enduit-mastic fibré et fin en pâte blanche	Pour traiter et reboucher les fissures Teinte : Blanc Consommation : Environ 70 g/m linéaire (cordon de largeur 10 mm x 5 mm d'épaisseur)
CILD EXT FLEX' GRANITE : FT 6071/ mars 2019	Enduit-mastic fibré et granité en pâte blanche	Pour traiter et reboucher les fissures Teinte : Blanc Consommation : Environ 70 g/m linéaire (cordon de largeur 10 mm x 5 mm d'épaisseur)

6. FABRICATION ET CONTROLE

Les composants du procédé IMPERIO 3D-JOLTEXANE-JOLTEC sont produits dans des usines certifiées ISO 9001:2008.

7. JUSTIFICATIONS/ESSAIS

Pour la caractérisation du procédé IMPERIO 3D-JOLTEXANE-JOLTEC, des essais ont été réalisés. Les rapports d'essais sont listés au chapitre VIII du Cahier des Charges.

8. MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du procédé IMPERIO 3D-JOLTEXANE-JOLTEC est décrite dans le Cahier des Charges au Chapitre V.

Les points de vigilance principaux sont les suivants (liste non exhaustive) :

- Travaux préparatoires adaptés, fonction de l'état du support et en lien avec le diagnostic réalisé sur les supports existants;
- Impression adaptée à la nature et à l'état des fonds;
- Révision systématique des différents types de joints;
- Traitement des fissures et lézardes;
- Mise en œuvre du revêtement retenu, en respectant notamment les conditions suivantes :
 - ✓ Support sec, non condensant et ne présentant pas de risques d'humidité permanente par remontées capillaires ;
 - ✓ Température ambiante et de support supérieure à 5°C (précautions à prendre si température supérieure à 35°C) ;
 - ✓ Humidité relative inférieure à 80 % ;
 - ✓ A l'abri du vent violent et du rayonnement direct du soleil.
- Traitement des points singuliers ;

Une fiche d'auto-contrôle est jointe en annexe du Cahier des Charges, et doit être systématiquement complétée.

La mise en œuvre du procédé IMPERIO 3D-JOLTEXANE-JOLTEC relève d'entreprises qualifiées, et au fait des particularités du procédé.

9. REFERENCES

D'après les informations fournies par la société ZOLPAN SAS, plusieurs milliers de m² du procédé IMPERIO 3D-JOLTEXANE-JOLTEC ont été mis en œuvre depuis plusieurs années, selon gamme.

10. AVIS DE PRINCIPE DE BUREAU ALPES CONTROLES

Compte tenu de l'ensemble des éléments présentés ci-avant, BUREAU ALPES CONTROLES émet un **AVIS FAVORABLE** de Principe sur le Cahier des Charges relatif au procédé **IMPERIO 3D-JOLTEXANE-JOLTEC** faisant l'objet de la présente Enquête, dans les limites énoncées au Chapitre « 1-Objet du rapport » du présent rapport, moyennant le respect de l'ensemble des prescriptions prévues dans le Cahier des Charges référencé, et sous réserve de l'existence d'un contrat d'assurance valide en Responsabilité Civile fabricant couvrant le procédé.

Le présent Rapport d'Enquête constitue un ensemble indissociable du Cahier des Charges référencé au Chapitre 4 du présent rapport.

Cet Avis de Principe est accordé pour une période de **trois ans** à compter de la date du rapport indice 0, soit jusqu'au **07 JUILLET 2022**.

Cet Avis de Principe deviendrait caduc si :

- une modification non validée par nos soins était apportée au procédé ;
- des évolutions réglementaires ayant une conséquence sur le procédé intervenaient ;
- des désordres étaient portés à la connaissance de BUREAU ALPES CONTROLES.

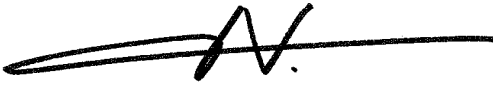
D'autre part, cet Avis de Principe préalable ne vise pas les ouvrages réalisés :

- avec une partie seulement des matériaux/composants référencés ;
- avec des matériaux/composants non référencés ;
- en dehors du Domaine d'Emploi visé.

La société ZOLPAN SAS devra obligatoirement signaler à BUREAU ALPES CONTROLES :

- toute modification dans le Cahier des Charges référencé ;
- tout problème technique rencontré ;
- toute mise en cause relative à ce procédé dont elle ferait l'objet.

FAIT A SAINT DENIS LES BOURG, LE 08 JUILLET 2019

	L'Ingénieur Spécialiste,
	
	Vincent NANCHE

FIN DU RAPPORT